

Laboratoire



Sciences



Management



TAXE D'APPRENTISSAGE 2025

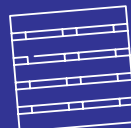
FORMONS ENSEMBLE LES TALENTS DE DEMAIN !



Logistique



Commerce



Administration



Restauration



Entreposage



ENSEMBLE POUR L'AVENIR

Les recettes de la taxe d'apprentissage représentent une ressource essentielle pour le lycée et l'ISLT Sup' en nous permettant d'investir dans le matériel nécessaire à la formation de nos apprenants, de renouveler nos équipements pédagogiques ou encore de contribuer à nos projets immobiliers.

Par le biais de votre taxe d'apprentissage, vous devenez un partenaire privilégié du lycée Jeanne d'Arc et de l'ISLT Sup' et soutenez une formation en cohérence avec les attentes des jeunes et la réalité des entreprises.

POURQUOI VERSER ?

CE QU'IL FAUT SAVOIR !

VOUS AVEZ FINANCÉ...



Matériels de laboratoire



Équipements scientifiques



Ordinateurs portables



Remplacement chariots élévateurs



Mobilier

NOS PROJETS FUTURS



Entrepôt pédagogique



Open Space



Rénovation des plateaux techniques

NOS FORMATIONS

CAP PSR

Production et Service en Restaurations

CAP AAGA

Agent Accompagnant au Grand Âge

CAP OOL

Opérateur / Opératrice en Logistique

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL LOGISTIQUE

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL OTM

Organisation de Transport de Marchandises

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL AGORA

Assistance à la Gestion des Organisations et de leurs Activités

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE STL

Sciences et Technologie de Laboratoire

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE STMG

Sciences et Technologies du Management et de la Gestion

BTS GTLA

Gestion des Transports et Logistique Associée

BTS NDRC

Négociation et Digitalisation de la Relation Client

TITRE PROFESSIONNEL TSMEL

Technicien Supérieur en Méthodes et Exploitation Logistique

TITRE PROFESSIONNEL REL

Responsable En Logistique

CONTACTEZ-NOUS

Élisabeth LARDIÈRE

Assistante de Direction

elardiere@acutis85.fr

02 19 00 17 30

MODALITÉS DE VERSEMENT

01. DÉCLARATION AUPRÈS DES MSA & DE L'URSSAF

Déclarer et payer le montant du solde de la taxe d'apprentissage à l'URSSAF ou à la MSA via la DSN d'avril

02. SOLTÉA

Se rendre sur la plateforme Soltéa : <https://www.soltea.gouv.fr/espace-public/> ou en scannant le QR CODE

03. RECHERCHER LE LYCÉE

LYCÉE JEANNE D'ARC - ISLT

3 bis Bd Raymond Parpaillon - 85600 MONTAIGU-VENDÉE

02 19 00 17 30

Code UAI de l'établissement : 0850136L • Numéro de Siret : 317 003 036 00124

04. AFFECTER LE SOLDE

Affecter le solde de votre taxe d'apprentissage



ENTREPRISE

0,68 % de la masse salariale de 2024

87%

part principale destinée au financement des formations par apprentissage. Déclarée mensuellement en DSN et versée aux URSSAF

13%

fraction solde payée via la DSN d'avril